

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**DELIBERATION N° CM_D_2026_033
CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERSHEIM**

Séance du 05 juin à 20 heures

Convocation du 28 mai 2026

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc STEINMETZ, Maire

Présents : Jean-Marc STEINMETZ, Maire,
Brigitte WINSTEL, Patrick NONNENMACHER, adjoints
Alexis ANDRISSSEN, Mathieu BETTWY, Charles BOUHR, Olivier DAULL, Cyrille GOTTRI,
Hélène HAPPEL GLATH, Audrey HOLTZMANN, Laura IMBS, Laetitia KNAB, Maxime
MISCHLER-RIEMER, Déborah SCHWARTZ, Noémie VIGNERON

**Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants pour
l'élection sénatoriale**

Arrivé en séance de Monsieur Olivier DAULL

Le Maire présente l'objet de la délibération et rappelle aux élus les modalités de désignation des délégués et de leurs suppléants.

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect pour 6 ans par un collège électoral composé de grands électeurs à savoir :

- 1) les députés et sénateurs du Bas-Rhin
- 2) les conseillers de la Région Grand Est issus de la section Bas-Rhin de la CEA
- 3) les conseillers de la CEA des cantons du département du Bas-Rhin
- 4) les délégués des conseils municipaux ou des suppléants de ces délégués

Le renouvellement du Sénat se fait par moitié tous les 3 ans.

Pour le département du Bas-Rhin, ce renouvellement s'opérera le 27 septembre 2026.

Le nombre de délégués est fonction de l'effectif légal du conseil municipal (art. L2121-2 CGCT) soit 3 pour la commune de Wittersheim

Le nombre de suppléants est à égal à 3 quand le nombre de délégués est égal ou inférieur à 5.

Selon l'article L.288 du code électoral :

La désignation des délégués et des suppléants a lieu séparément, avec dans un premier temps l'élection des délégués titulaires et ensuite des suppléants.

Le vote est effectué au scrutin uninominal (1, 2 ou 3 délégués candidats individuels) ou plurinominal (2 ou 3 délégués peuvent présenter une candidature groupée) majoritaire à deux tours :

- au 1er tour, la majorité absolue est nécessaire pour élire un candidat
- au 2nd tour, la majorité relative suffit.

En cas de scrutin plurinominal, les votes sont décomptés par nom, individuellement. Le panachage est autorisé.

Les suppléants sont désignés par ordre :

- 1) les candidats élus au premier tour puis au second tour
- 2) pour les candidats élus au même tour, par le nombre de voix obtenues

3) pour les candidats à égalité, le plus âgé est ordonné en premier

Les délégués titulaires sont élus par et parmi les conseillers municipaux de la commune (art L. 284)

Les suppléants sont également membres du conseil municipal (art L. 286) sauf si le nombre de délégués et de suppléants est supérieur au nombre de conseillers municipaux.

Dans ce cas, les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales.

Les candidatures peuvent être individuelles ou groupées (complète ou incomplète).

Les candidatures pour les titulaires sont distinctes des candidatures pour les suppléants puisque ce sont deux élections différentes.

Le vote se fait sans débat au scrutin secret (art. R.133).

a. Les candidats aux postes de délégués sont :

- Jean-Marc Steinmetz
- Brigitte Winstel
- Deborah Schwartz

Résultats des suffrages :

- Jean-Marc Steinmetz – 14 voix – 1 abstention
- Brigitte Winstel – 14 voix – 1 abstention
- Deborah Schwartz – 14 voix – 1 abstention

Ont été déclarés délégués de la commune en vue de l'élection des sénateurs :

- Jean-Marc Steinmetz
- Brigitte Winstel
- Deborah Schwartz

b. Les candidats aux postes de suppléants sont :

- Mathieu BETTWY
- Laura IMBS
- Alexis ANDRISSEN

Résultats des suffrages :

- Alexis ANDRISSEN – 15 voix
- Mathieu BETTWY – 14 voix – 1 abstention
- Laura IMBS – 14 voix – 1 abstention

Ont été déclarés suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

- Alexis ANDRISSEN – 15 voix
- Mathieu BETTWY – 14 voix
- Laura IMBS – 14 voix

Décisions certifiées exactes.

Wittersheim, le 29 juin 2026.

Le Maire,

JEAN MARC STEINMETZ
MAIRE
2 juil. 2026

Le secrétaire de séance